



Massage assis - Charge déductible pour entreprise ?

Par **Milaco**, le 11/12/2019 à 20:53

Bonjour,

Mon entreprise souhaiterait faire venir de temps en temps une masseuse bien-être pour pratiquer du massage assis pour les salariés de l'entreprise, sachant que la personne est auto-entrepreneur.

Ma question :

Est-ce possible de considérer cette activité comme une charge déductible comptablement parlant pour l'entreprise? et dans ce cas-là, comment déclarer cette activité ?

J'espère que ma question est suffisamment claire.

Merci à vous.

Cordialement,